

Vivre ensemble à **Steinsoultz**



ZAMMA LAWA IN SHTAISULZ
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

DECEMBRE 2022

Sommaire

Edito du Maire	2
Rappel du bon citoyen	3
Benne à vêtements	4
Compte rendus de réunions du Conseil Municipal	5
Du nouveau dans la commune... ..	10
Etat Civil	11
Saviez-vous que.....	13
Voeux des Associations.....	14
Divertissement	21
Mots croisés	21
Devinette 1	22
Rebus	22
Un poème de Trakl:	23
Blagounettes	23
Recettes	24
Associations Locales de Steinsoultz	25
Calendrier des Manifestations.....	26
Infos Pratiques.....	27

Edito du Maire

Chères Steinsoultzoises, Chers Steinsoultzois,

L'année 2022 touche bientôt à sa fin et nous ne savons pas encore de quoi sera fait 2023.

Les années d'insouciance semblent être loin derrière nous...

Après avoir subi restrictions et contraintes dues à la crise sanitaire ces deux dernières années, nous voilà devant un nouveau défi : le défi énergétique.

Avec l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières, nous subissons déjà les premières fortes hausses dans nos dépenses quotidiennes.

Notre retenue financière et nos efforts nous ont permis de pouvoir engager certains projets : la rue des Foins est validée depuis des mois, et nous attendons avec impatience début 2023 pour démarrer les travaux qui seront réalisés en parallèle avec la réfection des conduites d'eau dans la montée de la rue de Jettingen. Le projet du lotissement se finalise, une étude de sécurité concernant la traversée du village est prévue afin de trouver la solution la plus adaptée pour y limiter la vitesse.

Le projet de sortir du chauffage au fuel est pour le moment ajourné, nous avons déjà bien avancé sur le sujet, mais les vérités d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. Aussi, devons nous reconsidérer nos priorités et investir en premier lieu dans l'isolation de nos bâtiments et réfléchir à quelles énergies renouvelables nous devons avoir recours et qui seront pour nous les plus adéquates.

Nous avons engagé nos efforts par de petits gestes, mais porteurs : un réglage plus précis des horaires et de la température de la mairie a déjà eu pour effet une économie de 71 heures hebdomadaires de chauffe. L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin a aussi un impact très positif aussi bien financièrement qu'écologiquement. Il reste encore beaucoup de gestes simples à mettre en place, mais faut-il encore en prendre conscience et vouloir sortir du :

"On a toujours fait comme ça !" Ou le "Salamols"

Il faut nous poser les vraies questions et agir pour l'intérêt commun, notre avenir et notre planète.

Je voulais en profiter pour remercier mes adjoints. Merci à Delphine qui s'est fortement investie mais qui, pour des contraintes professionnelles, doit quitter ses fonctions d'adjointe et laisse ainsi son siège à Sabrina qui a accepté de lui succéder. Je remercie l'ensemble des conseillers, et surtout merci aux nombreux villageois qui agissent et œuvrent pour notre collectivité.

Quelle fierté de voir une fontaine remise à neuf, des rues propres sans produits phytosanitaires, de voir tous les participants qui s'impliquent lors de la journée citoyenne ainsi qu'au niveau de la Steinsoultzoise qu'il a été si difficile de remettre en route.

Je relève aussi tout le travail effectué pour soutenir notre conseil des jeunes.

Oui, il n'est pas simple d'être bénévole et volontaire de nos jours, et je voulais par ce mot remercier tous ceux qui s'investissent dans notre village mais aussi dans d'autres causes toutes aussi nobles.

Je salue le bénévolat, la solidarité, l'entraide et la bienveillance de chacun d'entre vous qui font qu'il fait si bon vivre dans notre village.

A l'occasion de cette nouvelle année qui se profile, je tiens à vous présenter, en mon nom et au nom de la municipalité, tous nos meilleurs vœux et d'excellentes fêtes, que vous puissiez profiter de moments qui rempliront votre année de bonheur avec tous vos proches et ceux qui vous sont chers.



A schöni Wienachta und a güeta Rutsch ins neia Jahr

Votre Maire
Stéphane Stallini



Rappel du bon citoyen

Être citoyen, ce n'est pas seulement exercer son droit de vote, c'est agir au quotidien et s'engager activement dans la vie en société pour le bien-être de tous.

Entretien des trottoirs et des caniveaux

Les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes aux abords de leur propriété.

Pour la sécurité de tous, chacun doit déneiger son trottoir. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres. Pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre raisonnablement sur le trottoir des cendres, du sable, de la sciure de bois ou du sel.



Déception le 1^{er} jour des fortes gelées : le stock de sel de la commune a été complètement vidé, laissant le village sans possibilité de saler les endroits obligatoires.

Un bac à sel sera prochainement mis à disposition des habitants.

Entretien des berges

Tous les propriétaires de parcelles attenantes à un cours d'eau sont chargés de son entretien. Les berges et le lit mineur appartiennent aux propriétaires. Il est strictement interdit de rejeter dans un cours d'eau des solvants, des hydrocarbures, des produits ménagers, des huiles de vidange, les tontes de pelouse et divers végétaux...

Stationnement

Un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Les trottoirs sont des espaces réservés aux piétons.

Déchets

Des conteneurs de verre perdu sont à votre disposition sur la place de la Kilbe. Respectons les règles de salubrité publique, aucune bouteille ou autre contenant en verre ne doit être déposé au sol.

La déchetterie de Waldighoffen vous accueille (hors jours fériés) :

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars
LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI : 13 H à 16 H
MERCREDI & SAMEDI : 9 H à 16 H

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre
LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI : 13 H à 18 H
MERCREDI & SAMEDI : 9 H à 18 H

En cette période de taille et de plantations :

Les plantations sont autorisées >50cm de la limite de propriété pour les arbres et arbustes <2mètres de hauteur
>2m de la limite de propriété pour les arbres et arbustes >2mètres de hauteur

Les propriétaires sont tenus de tailler régulièrement les arbres et arbustes en limite de propriété de telle façon qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public, ni sur le domaine privé d'un voisin.



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

les samedis de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Adoptez les bons réflexes !

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).



Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de **30 Litres maximum** (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours **bien fermer** ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés.

Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets. **Ils doivent être en bon état ou facilement réparables.**

Grâce à vos dons, le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :



- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les [boutiques Ding Fring](#) du Relais ou destinés à l'export.
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®.
- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2022

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 13 - Procuration : 1
Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Publicité des actes des collectivités - dématérialisation

M. le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

soit par affichage ;

soit par publication sur papier ;

soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. À défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Steinsoultz afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel (à choisir) : publicité par affichage en mairie.

Le Conseil Municipal après l'exposé de M. le Maire, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022 à savoir la publicité par affichage en mairie.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
	DP	SARL KAMESS	Panneaux photovoltaïques sur toiture	14 rue des chênes Section 2 n°385
	CU	Maître Anne SCHMIDT	Vente bien	36 rue de Muespach Section 8 n°278-279
	PC	SCI OKEN	Projet construction d'une maison jumelée (2 logements)	Rue de Muespach Section 8 n°372

Rue des vergers : versement de parcelles dans le domaine public communal

M. le Maire rappelle que les 28 avril, 13 septembre 2002 et le 5 décembre 2003, le conseil avait délibéré afin de procéder avec M. BRAND Pierre à un échange de terrain rue des vergers en vue de l'élargissement de cette dernière.

Les parcelles échangées ont été versées dans le domaine privé de la commune (parcelles cadastrées), il faut par conséquent les verser dans le domaine public de la commune (parcelles non cadastrées).

Le Conseil Municipal, après l'exposé de M. le Maire, décide d'incorporer les parcelles section 01 n°263, 265 et 267 dans le domaine public de la commune selon le croquis n°171p inscrit dans le livre foncier

Rue du moulin projet

M. le Maire présente le dernier projet proposé par Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier et SOVIA. L'emprise initiale du lotissement a été revue à la baisse étant donné le refus de certains propriétaires d'intégrer le projet.

Rue de Roppentzwiller

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré, avec M. BRAND, M. ISPA qui a un projet de construction dans le haut de la rue de Roppentzwiller. Ce dernier va prendre contact avec les voisins afin de discuter de son projet.

Plantations

M. le Maire remercie les conseillers ayant participé à la mise en place du fleurissement du village qui est plaisant.

Benne à vêtements

La borne de collecte de vêtements est source de dépôts sauvages de plus en plus récurrents. Une réflexion est à mener sur le maintien ou non de cette prestation.

TECHNIQUE

Ouvrier communal

Des entretiens pour le remplacement de M. RUST sont en cours.

Mur du cimetière

M. le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu sur place avec M. SEN qui avait effectué les travaux. Afin d'éradiquer ces problèmes d'humidité et de fissures, des modifications sont nécessaires. Un devis sera transmis.

Fontaine de la place de l'église

M. le Maire informe le conseil que cette fontaine est régulièrement bouchée. Il s'agit en réalité d'un problème de malfaçons importantes lors de sa mise en place. Des modifications en régie ont été faites afin de résoudre les dysfonctionnements.

ANIMATION

Animations - calendrier

Mme KEPPI présente le calendrier prévisionnel des animations à venir à Steinsoultz.

Rentrée 2022-2023

Mme KEPPI informe le conseil de la demande de l'association Fit and Move d'augmenter l'occupation de la salle ainsi que de la demande de l'association Tous au Sport pour 2 créneaux.

La Steinsoultzoise

La préparation de la Steinsoultzoise est lancée. Les premières réunions pour l'organisation et la répartition des missions ont eu lieu.

INTERCOMMUNALITE

PLUi : avis sur les orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions réglementaires concernant Steinsoultz

Vu l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du secteur III et Gersbach signé par M. le Président de la CCS

Vu les orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions réglementaires concernant Steinsoultz,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux orientations d'Aménagement et de Programmation et aux dispositions réglementaires concernant Steinsoultz,

Comptes-rendus diverses réunions

ZAN

M. le Maire rend compte de la réunion portant sur la Zéro Artificialisation Nette. En effet, pour contrer l'urbanisation galopante, la perte d'espaces naturels et préserver la biodiversité, la notion de « Zéro artificialisation nette » a été introduite par le plan national de biodiversité en juillet 2018. Son objectif : chaque construction ou aménagement de surface devra être compensé par la restauration écologique de terrains artificialisés.

Cet objectif va profondément modifier la façon actuelle de penser l'urbanisme et la vie de nos villages ruraux.

Chasse et nuisances corvidés

Ce sujet a été abordé en réunion de l'Association des Maires et posent beaucoup de questions. Les chasseurs interviennent aussi bien que possible mais la surpopulation des corvidés ne facilite pas leur réduction.

DIVERS

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} avril au 31 mai 2022

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements de Mme KOPKA pour ses 75 ans.

Règlement de transport scolaire régional et évolution de la relation aux territoires (Région Grand Est)

M. le Maire fait part des nouveautés mises en place à compter de septembre 2022 en matière de transport scolaire. Il explique que la répartition des frais à la charge des parents est maintenant répartie entre le collège et le lycéen (auparavant uniquement participation des familles pour les lycéens). Les tarifs ont été revus et globalement, rapportée sur l'ensemble des années collège et lycée, la participation reste identique à celle actuellement uniquement lycéen.

Tour d'Alsace

M. le Maire informe le conseil du passage du Tour d'Alsace le samedi 30 juillet 2022 vers 15h00 venant de Jettingen direction Muespach puis avec 16h50 en venant de Roppentzwiller vers Waldighoffen.

Conseil Local de Santé Mentale Sundgau

M. le Maire rend compte des différents travaux mis en œuvre et ceux en réflexion.

Ecole

Les 3 classes devraient être maintenues à la rentrée 2022-2023. Mais la situation reste fragile et sous observation de l'IEN.

Mme RICHARD a demandé sa mutation pour se rapprocher de son domicile

Arrêté de péril

M. le Maire informe le conseil qu'un arrêté de péril a été pris et qu'un courrier de mise en demeure de mise en sécurité d'un autre immeuble a été envoyé.

Rives du Gersbach

Un arbre de la rive du Gersbach s'est déraciné et est tombé dans la rue du chemin de fer. Cet arbre devait être coupé par les techniciens du syndicat des rivières mais ils n'ont pas eu le temps d'intervenir.

Un courrier de rappel des obligations des riverains du Gersbach sera envoyé dans les semaines à venir.

Journée citoyenne

La journée citoyenne est prévue le samedi 3 septembre. Pour les horaires, la discussion est ouverte : la journée avec repas ou de 7h30 à 13h avec repas.

Elections

M. le Maire remercie toutes les personnes présentes lors des élections législatives pour le bon déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

Matinée de travail

Il est proposé d'organiser une matinée de travail pour les conseillers municipaux afin de faire divers travaux dans le village. Il est proposé de faire cela chaque dernier samedi du mois de 8h30 à 11h30. Rendez-vous est donné au dépôt communal.

Réunion du conseil municipal

Afin d'éviter que les dates de réunion du conseil municipal ne soient régulièrement interférées par des réunions de la CCS, il est décidé de programmer les conseils les lundis à 19 heures.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 10 - Procuration : 3
Secrétaire de séance : Mme KEPPI Christine

Visite de M. IVAIN vice-président en charge de la valorisation des déchets de la CCS.

M. IVAIN répond aux questions des conseillers sur le fonctionnement du service déchets.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire rappelle que pour les communes, l'article L. 2121-15 du CGCT précise que les secrétaires sont nommés par le conseil municipal parmi ses membres.

Mme KEPPI est nommée secrétaire de séance.

Etude de sécurité RD 463 traversée de Steinsoultz

M. le Maire aborde le problème de la sécurité de la traversée de Steinsoultz. Il rappelle qu'une étude a été menée en 2005 quant à la sécurité sur les deux axes principaux RD 463 et RD 16-1. Les problématiques de 2005 sont identiques à celles d'aujourd'hui. Des discussions seront à mener quant à la possibilité de prise en charge des frais de sécurisation par le lotisseur de la rue du moulin.

Taxe d'aménagement

M. le Maire propose au conseil de réviser le taux appliqué à la taxe d'aménagement.

Ce taux est actuellement à 3% de la base forfaitaire nationale de 820 €/m² hors IDF.

M. le Maire indique que l'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives). Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2017 instaurant la taxe d'aménagement;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour (dont 1 procuration) ; 3 absentions et 0 voix contre,

- décide d'augmenter sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 5 %** ;

- que cette délibération est reconductible d'année en année ;
- d'exonérer en partie :

1- dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2- dans la limite de 50 % des 100 premiers m² de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.

331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3-dans la limite de 50% de leur surface, les surface des locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du code de l'urbanisme ;

4-dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5-dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

6-dans la limite de 80% de leur surface, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

7-dans la limite de 50% de leur surface, les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique, pour les communes maîtres d'ouvrage

Passage au référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces

mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1er janvier 2023.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée ou développée.

2 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, il est demandé, de bien vouloir :

Article 1 : adopter la mise en place du référentiel M57 développé, pour le Budget principal, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Crédit à ouvrir

Chapitre 041	Compte	Nature	Montant €
20 Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	3 900.00

Crédit à réduire

Chapitre 041	Compte	Nature	Montant €
21 Immobilisations corporelles (opération 50)	2158	Autres	3 900.00

Subventions aux Amis Retraités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 10 voix pour, à 0 voix contre, 1 abstention des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 350 € aux Amis Retraités pour l'organisation d'une sortie.

Vidéo surveillance

Vu l'augmentation des incivilités et des actes malveillants, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer une opération de mise sous surveillance vidéo des routes départementales traversant le territoire communal,

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.

Article 3 : autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4 : autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Vu l'avis favorable du comptable, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, approuve la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023, telle que présentée ci-dessus.

Décision modificative

Dans le cadre des dépenses d'investissement et afin de régulariser la dépense relative aux logiciels informatiques de la mairie, des modifications comptables du budget primitif sont nécessaires.

Après explications de M. le Maire quant aux modifications budgétaires nécessaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide les modifications budgétaires suivantes :

Divers

M. le Maire informe le conseil que la nouvelle politique de soutien financier de la CeA repose sur le financement de maximum trois projets à hauteur maximum de 100 000 € jusqu'à la fin du mandat. Il s'agira de réfléchir dans quelles directions il faudra orienter les projets d'investissement et notamment par rapport aux augmentations de frais fixes dont le chauffage des bâtiments communaux.

Il a également rencontré les banques locales pour prendre la température quant aux possibilités de la commune à emprunter et surtout vers quels taux s'oriente la tendance.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
30/08/2022	CUa	SCP THUET ET HERZOG	Vente parcelle	Section 4 n°85
05/09/2022	CUa	BRUNNER Samuel		Section 3 n°162/54
27/06/2022	DP	BISEL Emmanuel	Rénovation façade grange	Section 1 n°281
04/07/2022	DP	ENERGIE INVEST	Isolation thermique extérieure	Section 2 n°249
05/07/2022	DP	JERMANN Bernard	Remise à neuf pignon et colombage grange	Section 2 n°121
11/07/2022	DP	LAUSECKER Yannick	Installation de panneaux photovoltaïques	Section 8 n°225
11/07/2022	DP	BEN HADDADA Nadaia	Création d'une ouverture sur façade	Section 1 n°354
17/08/2022	DP	HASANRAMAJ Azdren	Murets sur limites	Section 2 n°185

16/08/2022	DP	AHOUE Eric	Ouverture façade + extension surface habitable	Section 3 n°153
22/08/2022	DP	VOLT'ERE SAS	Installation d'une centrale photovoltaïque	Section 7 n°119
22/08/2022	DP	VOLT'ERE SAS	Installation d'une centrale photovoltaïque	Section 2 n°114
25/08/2022	DP	WITTIG Daniel	Pose auvent sur terrasse existante	Section 2 n°360
30/08/2022	DP	VD SERVICES	Installation de panneaux photovoltaïques	Section 1 n°200
06/09/2022	DP	BLIND Jean-Louis	Piscine	Section 7 n°133+134
13/09/2022	DP	SCHMITTER René	Installation carport	Section 2 N)26
19/09/2022	DP	L'HUILLIER Jean-Pierre	Ravalement de façade	Section 3 n°89

Éclairage public nocturne

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de réductions du coût de l'éclairage public.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Cette expérimentation est à la fois écologique et environnementale en luttant contre la pollution lumineuse et économique en réduisant considérablement les coûts induits par l'éclairage public.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées ; et charge M. le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

ANIMATIONS

Manifestations

Mme KEPPI donne le calendrier des prochaines manifestations :

1^{er} octobre La Steinsoultzoise. Rendez-vous des bénévoles à 8 heures

13 novembre Commémoration du 11 novembre 1918

début décembre repas/panier des Aînés

Opération Brioches

Mme KEPPI informe le conseil que 336 brioches ont été vendues et 1 775 € (dont 95 € de dons) ont été collectés. Elle remercie tous les bénévoles pour leur investissement et tous les généreux donateurs.

Projet de nouvelle animation

Mme NUSSBAUMER informe le conseil qu'elle souhaiterait proposer, à partir de courant 2023, une après-midi récréative avec jeux de société, animations diverses à l'attention des Aînés mais également à tout public.

Armoires à livres

M. BLIND informe le conseil du projet d'armoire à livres qui sera installée à la mairie près du préau de l'école primaire. Cette ancienne armoire de la mairie est en cours de rénovation par M. HIM l'ouvrier communal. Une communication à la population sera faite une fois l'installation réalisée.

Ecole

M. le Maire informe le conseil de l'embauche de deux ATSEM à mi-temps pour l'école maternelle.

Il informe également le conseil qu'en classe de CP-CE1 CE2, il y a deux enseignantes à mi-temps.

INTERCOMMUNALITE

Comptes-rendus diverses réunions

M. le Maire rend compte des différentes réunions.

Il informe les conseillers que lors du dernier conseil communautaire, il s'était présenté pour le poste de Vice-président en charge de la sécurité. Il n'a pas été élu au profit de M. PFLIEGER qu'il félicite. Il remercie tous les délégués qui lui ont accordé leur confiance pour leur vote et il trouve que c'était une belle expérience.

DIVERS

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} juin au 31 août 2022

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements pour l'attention de la commune de

- Mme BISEL Maria pour ses 90 ans,
- Mme BOEGLIN Monique pour ses 80 ans,
- Mme BRAND Bernadette pour ses 80 ans,
- Mme HENZT Adrienne pour ses 85 ans,
- Mme WALBURGER Marie-Claire pour ses 75 ans,

Divers

L'association gérant l'école ABCM cherche des locaux pour ses classes étant donné qu'elle doit quitter ceux occupés actuellement à Muespach.

Les décors de Noël devront être préparés et révisés d'ici leur mise en place fin novembre. Des journées de travail pourront être organisées pour cela.

Mme GLENDEK informe le conseil qu'elle a transmis au préfet, sa démission d'adjointe. Le manque de temps, de par son emploi, ne lui permet pas de consacrer le temps nécessaire à l'exercice de cette fonction. M. le Maire la remercie pour tout le temps donné à la commune. Mme GLENDEK précise qu'elle reste conseillère et sera toujours disponible.

Mme GLENDEK rappelle aux conseillers que toutes les idées et articles pour le bulletin communal sont les bienvenues.

Du nouveau dans la commune...

Sébastien Haberer

Infirmier libéral

depuis mars 2022

vous informe de l'ouverture du cabinet au
27 rue de Waldighoffen à Steinsoultz
Soins à domicile sur rendez-vous au

07 52 62 06 22 — infirmier@haberer.me

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre équipe communale :

depuis mi-juillet 2022 **Patrick Him**, ouvrier communal >

ainsi que les ATSEM employées à mi-temps.



Hélène Lausecker
(à gauche) et
Fanny Brand (à
droite) ont pris la
relève de Colette à
la maternelle
depuis la rentrée
scolaire 2022.



Mise en place d'une **armoire à livres** sur notre commune de Steinsoultz. Elle se situe près de l'entrée de la mairie à droite.

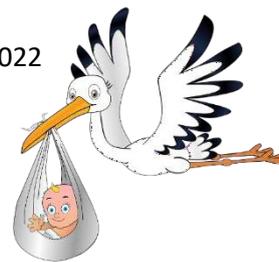
Elle n'attend plus que vos livres : n'hésitez pas à les mettre en circulation pour le plaisir d'autres lecteurs.

Bonne lecture !



Nous sommes heureux d'accueillir

- Diana HASANRAMAJ fille de Nora VISOQI et Denis HASANRAMAJ, née le 06/08/2022
- Laly MISLIN fille de Julia VOGEL et Jérémy MISLIN, née le 24/08/2022



Grands anniversaires à célébrer en 2023

- 90 ans
 - Claude Sengelin né le 5 mars
 - Jacqueline Brand née le 23 juin
 - Angèle Keppi née le 24 août
 - Charles Surgand né le 28 décembre
- 85 ans
 - Fernand Schmitt né le 23 février
 - Hélène Brand née le 25 février
 - Elise Schmitt née le 7 juillet
 - Joséphine Féga née le 9 août
- 80 ans
 - Raymond Lacour né le 6 janvier
 - Karl Zimmermann né le 18 février
 - François Kreutter né le 20 avril
 - Jean-Pierre Kopka né le 22 juillet
- 75 ans
 - Jean-Pierre Jermann né le 26 janvier
 - Grescenzo Caccese né le 28 janvier
 - Félix Surgand né le 4 février
 - Marie Schmitt née le 16 mars
 - Marie-Thérèse Litzler née le 30 juillet
 - Robert Muller né le 13 août
 - Jean-Paul Stoerkel né le 15 septembre
 - Margrit Schmitt née le 6 octobre
 - Arlette Brand née le 21 octobre
 - Nicolette Biry née le 14 novembre
 - Olga Stoerkel née le 14 décembre



Nos sincères condoléances aux familles de

- Witt Monique le 25 juillet 2022 (68 ans)
- Huguette Bund le 4 décembre 2022 (59 ans)



Caritas Alsace : une aide de proximité

Caritas Alsace compte une dizaine d'équipes dans le secteur de Haguenau-Wissembourg. En 2021, les 117 bénévoles du secteur ont aidé 211 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

Les équipes du Nord-Est de l'Alsace offrent un bel aperçu de la diversité de l'aide apportée par Caritas Alsace. Les bénévoles se montrent actifs tout au long de l'année dans des domaines très variés, particulièrement dans l'aide alimentaire. Les équipes de **Woerth** et de **Brumath** ont aidé 152 familles à se nourrir dignement. Notre pôle des solidarités familiales est également très actif, avec 9 familles qui ont accueilli des enfants en situation de précarité au cours des vacances d'été. L'équipe de **Haguenau** s'est quant à elle spécialisée dans l'aide vestimentaire. Caritas possède également des équipes à **Bischwiller**, **Drusenheim**, **Herrlisheim-Offendorf**, **Schweighouse** ou encore **Soufflenheim**. Vous l'avez compris, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Trouvez en quelques clics l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

Gautier TRABER

Chargé de communication

CARITAS ALSACE - RÉSEAU SECOURS CATHOLIQUE

03.88.22.76.40 – 07.77.26.44.86

gtraber@federationcaritasalsace.org

5 rue Saint-Léon 67000 Strasbourg



Vis simplement, pour que d'autres puissent simplement vivre.

Ghandi

Saviez-vous que...

De jeunes pousses d'artistes grandissent à Steinsoultz.

Ezio Kircher a 12 ans et fait partie du conseil des jeunes du village depuis 2020. Nous avons eu vent il y a quelques temps de ses aptitudes artistiques, notamment pour le dessin. Ses préférences se portent sur les personnages et les dinosaures. Son trait de crayon est plutôt fin et les réalisations détaillées. Nous lui avons soufflé l'idée de réaliser le dessin du t-shirt pour l'édition 2022 de la Steinsoultzoise. Ezio a relevé le défi et a mis ses talents au profit de cette manifestation si chère à notre village. Il peut être fier du résultat !

Depuis quelques années, Ezio participe également à la fabrication des bûches et couronnes de l'Avent qui sont vendues dans le village par le conseil des jeunes. Bravo l'artiste !



Malgré la pluie, 1'500 inscriptions ont été enregistrées pour la 8^{ème} édition de la **Steinsoultzoise**.

Merci à tous les donateurs, comme Christiane qui a réalisé ce magnifique gâteau et pour le travail de tous les bénévoles sans qui cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu.



Un grand **MERCI** aux généreux pâtissier.es qui ont régalé les visiteurs. Ne perdez pas la main ! c'est toujours un vrai succès, votre contribution est précieuse.

Le buffet de desserts était grandiose lors de cette édition.



Les jeunes du Conseil des Jeunes de Steinsoultz et leurs accompagnants vous remercient de l'accueil chaleureux que vous leur avez réservé lors de leurs passages pour la traditionnelle vente de Noël.



Nous vous souhaitons d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année,
Une année 2023 remplie de douceur, d'amour et une bonne santé pour profiter de ce que
la vie offre de meilleur !

Lorsque Décembre pointe le bout de son nez,
Les premiers flocons se mettent à virevolter.
Les jours défilent et dans nos cœurs s'installe une douce chaleur.
Alors que les guirlandes nous illuminent,
Sur tous les visages des sourires se dessinent.



C'est Noël et l'horizon de la nouvelle année.
Que ces fêtes soient riches de Joie et de gaieté

Que cette nouvelle année 2023 soit pour vous et vos proches rempli de Paix, de Sérénité, d'une parfaite santé mais aussi rempli de moments forts, passionnants et de bonnes surprises
Que ces dernières périodes très difficiles nous permettent de rebondir et d'être encore plus fort.

Tout comme l'étoile dorée qui illumine votre sapin, les membres et moi-même, souhaitons qu'elle vous éclaire et inonde votre vie de lumière.

Nous vous remercions pour votre soutien à nos différentes manifestations et nous vous souhaitons une merveilleuse année 2023

Pascal BOURDIN

Président de Loisirs et Animations Steinsoultz

*Joyeuses
Fêtes*



Marché aux puces de Septembre 2022



Amicale Sapeurs-Pompiers de STEINSOULTZ



A l'aube de l'année 2023, Le Président et les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers tiennent à remercier la population pour l'accueil et la générosité lors de leur passage pour vous proposer leur calendrier.

Par la même-occasion, **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers** vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux de Bonne Année 2023.

Chaque mot, chaque regard, chaque action et chaque sourire peuvent apporter du bonheur aux autres. Chaque instant peut être un nouveau départ. De grands espoirs sont créés par des gens formidables, alors entrons joyeusement dans la nouvelle année 2023. Pour que de nombreuses attentes se réalisent pour vous et vos proches, meilleurs vœux, vous souhaite **Le Conseil de Fabrique**



LES AMIS RETRAITES DE STEINSOULTZ

Le Président, le Comité et les membres de l'association des « Amis retraités de Steinsoultz » vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et une bonne et heureuse année 2023.

Au seuil de cette nouvelle année, nous pensons également aux personnes retraitées – plus ou moins âgées – à ceux aussi qui souffrent de l'isolement ou du manque de vie sociale en ces périodes difficiles (COVID ou autres événements qui perturbent la vie quotidienne). Nous les invitons cordialement à venir nous rejoindre dans notre association, ils seront accueillis avec grand plaisir.

Bonne année à tous.

Le Président : Jean-Louis BLIND



Bonne humeur lors du repas des amis retraités de 2022.



Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière. Abbé Pierre

Les petits moments d'aujourd'hui deviennent de précieux souvenirs de demain. Soraya Lina

Insistons sur le développement de l'amour, la gentillesse, la compréhension, la paix.

Le reste nous sera offert.

Mère Térésa



Le joli **marché de Noël** du 18 décembre, avec ses artisans et leurs créations, son Père Noël, un beau spectacle et des activités pour les enfants ; sans oublier les délices salés et sucrées maison pour ravir nos papilles tout au long de la journée.



L'EAU C'EST LA VIE



Nous souhaitons à tous les habitants de notre beau village une bonne et heureuse Nouvelle Année 2023.

Nous voulons exprimer notre reconnaissance pour l'accueil et l'aide reçus tout au long de l'année par les élus en charge de la gestion des locaux communaux mis à notre disposition pour réaliser nos activités associatives.

C'est une satisfaction et un défi de continuer à permettre l'accès à l'eau potable aux plus démunis du Burkina Faso.

Fritz Goldschmidt, président

Association Burkina Faso

**AMICALE des DONNEURS de SANG
de STEINSOULTZ**

Chers amis de Steinsoultz,

Nous voici déjà à la porte de Noël et l'année 2022 s'envole.

A cette occasion, j'aimerais remercier la population du village qui nous accueille toujours chaleureusement lors de notre quête. Un grand merci aussi pour votre soutien lors de nos manifestations au courant de l'année.

Mes remerciements vont également à celles et ceux qui prennent de leur temps pour venir donner leur sang au moment de nos collectes et qui ne font pas partie de notre Amicale.

„Le Sang, c'est le Fil Rouge de nos Vies“.

Pour conclure, j'aimerais vous souhaiter de belles fêtes, dans la lumière et la paix, que le soleil rayonne dans vos cœurs, que l'espérance ne vous quitte pas, malgré ces moments difficiles et fragiles.

Joyeux Noël et Güeta Rutsch

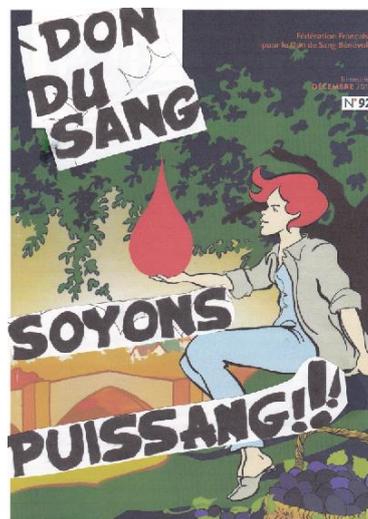
Bien affectueusement

Fabienne Keppi

Dates de dons du sang à Steinsoultz en 2023 :

Jeudi 23 Février

Jeudi 12 Octobre



Divertissement

Mots croisés



Sur le thème de Noël



Devinette 1

mon premier a 6 faces numérotées
mon deuxième est ma planète de vie
mon troisième est un synonyme de personnes
mon quatrième est d'une couleur
mon cinquième sert à boire
mon dernier relève les mets

Mon tout est un produit nettoyant



Devinette 2



mon premier est un article féminin
mon deuxième est un transport urbain
mon troisième est une élévation de la surface terrestre
mon dernier réchauffe le nouveau-né dans la crèche

Mon tout est un vent plutôt froid et tumultueux du Sud

Rebus



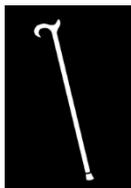
2018 /2019
2020 /2021
2022



un animal



Une bande dessinée



à Marseille

Un poème de Trakl:

Ein Winterabend

Wenn der Schnee ans Fenster fällt
Lang die Abendglocke läutet,
Vielen ist der Tisch bereitet
Und das Haus ist wohlbestellt.

Mancher auf der Wanderschaft
Kommt ans Tor auf dunklen Pfaden.
Golden blüht der Baum der Gnaden
Aus der Erde kühlem Saft.

Wanderer tritt still herein;
Schmerz versteinerte die Schwelle.
Da erglänzt in seiner Helle
Auf dem Tische Brot und Wein.

Un soir d'hiver

Quand la neige tombe contre la fenêtre
Que la cloche du soir sonne longtemps,
La plupart trouve la table mise
Et la maison ordonnée avec soin.

Quelques-uns dans leur voyage
Viennent à la porte par d'obscurs chemins.
Fleuri d'or, l'arbre de la Grâce
Monte du suc frais de la terre.

Le voyageur entre en silence ;
La douleur a pétrifié le seuil.
Étincellent alors dans leur pure clarté,
Sur la table, le pain et le vin.



Blagounettes

Que fait une vache quand elle a les yeux fermés ?

Elle fabrique du lait concentré

2 puces sortent du cinéma

L'une dit à l'autre : « on rentre à pied ou on prend un chien ? »

Quel est l'animal qui a le plus de dents ?

La petite souris

Un chien rencontre un crocodile. Le crocodile dit au chien :

- Salut sac à puces

Le chien lui répond

- Salut sac à main

Galette des Rois Suisse

- 500 g de farine
- 25 à 30 cl de lait
- 3 cs de sucre de canne
- 75 g de beurre
- 1 sachet de levure de boulanger
- 1 cc de sel
- 100 g de raisins secs
- 1 jaune d'œuf
- 1 cs de lait
- 2 cs d'amandes effilées



Mettez les raisins secs à gonfler dans un bol d'eau chaude.

Délayez la levure dans un petit verre de lait tiède (à prendre dans les 25 ou 30 cl de lait prévu pour la recette)

Mélangez la farine tamisée avec le sucre de canne et le sel dans un grand bol mélangeur.

Ajoutez le mélange lait-levure, le reste de lait et le beurre.

Pétrissez la pâte.

Mettez la pâte à lever dans un endroit chaud, le temps qu'elle double de volume.

Abaissez la pâte. C'est là qu'il faut mettre les raisins secs égouttés.

Prélevez 1/4 de la pâte pour faire le centre et faites huit boules d'un poids identique (80 g).

Formez des boules et reproduisez la forme d'une fleur. Espacez les boules car elles vont de nouveau gonfler pendant une seconde levée.

Mettez la pâte à lever encore 1h dans un endroit chaud. Couvrez-la d'un linge.

Mélangez le jaune d'œuf et la cs de lait. Badigeonnez-en la brioche.

Saupoudrez d'amandes effilées.

Préchauffez votre four à 180°.

Enfournez 30 minutes. Vérifiez la cuisson à l'aide de la pointe d'un couteau qui doit ressortir sèche.

Si ce n'est pas le cas, réenfournez-la quelques minutes.

Galette des rois à la frangipane

- Pâte feuilletée (2) ou faite maison
- 125 g de sucre
- 60 g de beurre mou
- 2 oeufs
- 150 g de poudre d'amande
- 1 gousse de vanille
- 2 c. à soupe de rhum
- 1 oeuf pour dorer la galette avec 1 pincée de sel
- Facultatif : 50 g de crème pâtissière pour faire la "vraie" frangipane



Fouettez le sucre et le beurre mou, puis ajoutez la poudre d'amande

Grattez les graines de la gousse de vanille et ajoutez-les à la préparation

Ajoutez 2 œufs entiers et le rhum ou autre (fleur d'oranger, amande amère...)

Disposez un cercle de pâte, déposez de la crème amande dessus en laissant 2 cm de pâte tout autour que vous mouillez légèrement avec un pinceau et de l'eau

Placez la fève et recouvrez avec le deuxième disque de pâte feuilletée légèrement plus grand, souder les bords en appuyant tout autour

Dorez le dessus de la galette avec un œuf battu avec un peu de sel (ça va le rendre bien liquide et facile à étaler)

Placez la galette au frigo 30 minutes, sortez-la, dessinez vos motifs avec une lame de couteau sans percer la pâte, dorez une seconde fois

Préchauffez le four à 180°C quand la galette est restée déjà 20 minutes au frais

Cuire à 180°C pendant 40 minutes en moyenne, un peu plus si la galette est grande ou si la pâte feuilletée est faite maison

Associations Locales de Steinsoultz

Chorale Ste Cécile

HAAS Marie-Louise – Présidente - 2, rue de Bâle 68640 Muespach le Haut - 03 89 68 64 85

Comité des Fêtes

KAUFMANN Marie – Présidente - 34 rue de Muespach 68640 Steinsoultz - 03 89 07 97 31

Loisirs et Animations Steinsoultz

BOURDIN Pascal - Président - 4A rue des Vergers 68640 Steinsoultz - 06 32 46 57 89

Donneurs de Sang

KEPPI Fabienne - Présidente - 4 rue de Jettingen 68640 Steinsoultz - 03 89 07 90 85

Amicale des Sapeurs-Pompiers

SCHNECKENBURGER Michel - Président - 28, rue de Muespach 68640 Steinsoultz - 03 89 07 98 16

Amis Retraités

BLIND Jean-Louis - Président - 6 rue du Chemin de Fer 68640 Steinsoultz - 03 89 25 89 35

Coopérative scolaire

TACCHI Denis - Directeur d'école - Président - 10 rue de Jettingen 68640 Steinsoultz - 03 89 07 99 55

Conseil de Fabrique

MULLER Marie-France – Présidente - 4 rue de Roppentzwiller 68640 Steinsoultz - 03 89 07 71 79

Sundgau Burkina Faso

GOLDSCHMIDT Fritz - Président - Ferme Leihouse „Le Verger“ 68480 Biedertal - 06 85 20 02 72

Chalet des Familles

FELDGIESEL Aline - Présidente - 1 rue de la Forêt 68640 Steinsoultz - 06 32 03 59 40

Calendrier prévisionnel des manifestations 2023

Evènements pouvant être sujet à changement

JANVIER

Samedi 7 Vœux du Maire
~~Samedi 14 Crémation des sapins~~
ERRATUM
Dimanche 22 Fête patronale St Sébastien
à Steinsoultz

FEVRIER

Dimanche 5 Salon du Shopping
Dimanche 12 Messe des malades
Jeudi 23 Don du sang à Steinsoultz
Samedi 25 Carnaval *Conseil des Jeunes*

MARS

Samedi 11 AG ADS
Dimanche 19 Petit déjeuner printanier LAS
Dimanche 26 Bourse aux vêtements
Assoc. Le Chalet des familles

AVRIL

Dimanche 30 Repas des Aînés

MAI

Dimanche 7 Repas asperges
Amicale Sapeurs-Pompiers
Samedi 13 Journée citoyenne
du 18 au 21 Jumelage séjour Lécoussois

JUIN

mi-juin quête du *Conseil de Fabrique*
Dimanche 18 Journée bretonne LAS
Vendredi 30 Fête de l'école

AOÛT

Dimanche 27 Couscous *Assoc. Burkina Faso*

SEPTEMBRE

du 6 au 10 Vente de brioches
au profit de l'APEI Sud Alsace
Dimanche 10 Marché aux puces LAS
du 12 au 17 Quête des *Donneurs de sang*
Samedi 30 La Steinsoultzoise

OCTOBRE

Samedi 7 Spack Owa ADS
Jeudi 12 Don du sang à Steinsoultz

NOVEMBRE

Dimanche 12 Commémoration du 11 Nov.
Samedi 18 AG LAS
mi-novembre calendrier des Pompiers
du 24 au 28 Marché de Noël à Lécousse

DECEMBRE

Dimanche 3 Fête patronale St Nicolas
A Steinsoultz
Samedi 16 Paniers des Aînés Steinsoultz
Dimanche 17 Marché de Noël
Assoc. Le Chalet des familles



Mairie de Steinsoultz

10 rue de Jettingen

03 89 25 86 85

mairie.steinsoultz@orange.fr

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi

de 9h à 11h30 / de 16h à 18h30

_ Fermeture de la mairie pour congés d'hiver _
du 27 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclus

Communauté de Communes du Sundgau

Accueil Quartier Plessier à Altkirch

03 89 08 36 20

accueil@cc-sundgau.fr

Tri et déchets 0389 0836 24

bien-trier@cc-sundgau.fr



Conformément au cahier des charges des chasses communale, voici les prochaines dates des journées de chasse au grand gibier prévues sur le ban de Steinsoultz. Ces battues ont lieu par des traques sur des zones géographiques assez réduites. Ces zones sont définies le jour même en fonction du nombre de chasseurs présents :

28 et 29 décembre 2022

14 et 15 janvier 2023

28 et 29 janvier 2023